



## Réforme de la maturité gymnasiale : une occasion manquée

La procédure de consultation du projet « Évolution de la maturité gymnasiale » est en cours. Pour la première fois depuis 25 ans, la formation gymnasiale doit être entièrement révisée. Pourtant, la réformette proposée fait un pas en arrière au lieu d'avancer vers l'avenir.

L'annonce de la révision, après un quart de siècle, d'une ordonnance dans le domaine de la formation a évidemment suscité des attentes. Il y a 25 ans, Internet était encore dans les limbes, le mot « nuage » était associé uniquement à la météo en dehors des milieux informatiques, les métiers de web designer ou de spécialiste de la collaboration numérique n'existaient pas encore et l'enseignement numérisé relevait de la fiction.

La consultation sur le projet « Évolution de la maturité gymnasiale » est en cours, avec la révision de l'ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (ORM) et du règlement sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM). economiesuisse estime que le projet se présente comme une occasion manquée. La réforme s'est en effet muée en réformette, c'est-à-dire « une réforme de peu d'ambition et de faible portée » selon le dictionnaire de l'Académie française. Elle se limite à des évidences : « économie et droit » et « informatique » deviennent enfin des disciplines fondamentales. Cela est certes réjouissant, mais était attendu depuis longtemps. Les compétences de base sont en outre renforcées – une mesure juste et importante, puisqu'elles sont constitutives de l'aptitude générale aux études, qui est l'objectif de la formation. Pour mettre en œuvre cette aptitude, les gymnases auront cependant beaucoup à

faire. Si l'article en question de l'ORM/du RRM est pris au sérieux, il faudra – contrairement à aujourd'hui – que tous les élèves aient acquis les compétences de base, en particulier dans la langue d'enseignement et en mathématiques, avant de passer les examens de maturité. Chaque établissement devra y veiller au travers d'un soutien adéquat et de tests appropriés, sans aucune concession.

## **Mettre en avant les MINT et les compétences générales**

Renforcer l'adéquation de la maturité gymnasiale avec les défis du futur est une préoccupation centrale de l'économie. Or la réponse de la révision à ce défi est insuffisante, car le dossier envoyé en consultation ne pose pas les questions pertinentes. Il manque un vrai travail de réflexion sur les compétences requises aujourd'hui et demain sur le marché de l'emploi et dans notre société. Du point de vue de l'économie, ce sont d'une part les compétences MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique). Non seulement parce que les professions MINT deviennent toujours plus importantes, mais aussi parce que pratiquement plus aucun autre métier ne peut se passer de compétences MINT. D'autre part, les élèves doivent acquérir de bonnes compétences « soft skills », car à l'avenir, les personnes disposant de telles compétences personnelles auront toujours plus clairement l'avantage par rapport aux machines. Dans le même temps, le monde professionnel mise toujours plus sur le travail interdisciplinaire, surtout dans la recherche-développement. Il y aurait des approches intéressantes pour favoriser l'interdisciplinarité et l'ancrer durablement dans la formation gymnasiale. Sur la base de solides compétences dans les différentes disciplines, des modules innovants contribueraient à sortir des silos de l'enseignement à orientation technique lors de la seconde moitié de la formation.

## **Juste une réformette**

Vue sous cet angle, la réforme proposée est décevante. Elle ne présente de solution satisfaisante pour aucun des aspects susmentionnés. Le rapport explicatif ne démontre pas suffisamment que les branches MINT sont essentielles pour renforcer l'adéquation de la formation gymnasiale avec l'avenir. En outre, la part minimale du temps d'enseignement dédié aux branches MINT reste inchangée, malgré une discipline en plus – l'informatique – et le manque avéré de personnel qualifié dont la Suisse souffre depuis longtemps dans ce domaine. Enfin, les soft skills et les compétences transversales sont tout bonnement absentes des explications sur l'article concerné de l'ORM/du RRM (art. 22, al. 1, Enseignements transversaux). La propédeutique scientifique, l'éducation au développement durable, l'éducation à la citoyenneté et l'éducation numérique y sont mentionnées, mais rien sur les compétences transversales importantes pouvant et devant être encouragées dans toutes les disciplines.

Conclusion des milieux économiques : à quelques exceptions près, la réforme va timidement dans la bonne direction, mais n'apporte malheureusement pas l'avancée souhaitée. Beaucoup de gymnases de cantons progressistes n'auront pas grand-chose à changer. De plus, un délai de transition de douze ans est prévu. Une fois ce projet mis en place, il faudra donc aussitôt entamer la prochaine réforme qui, elle, abordera les grandes questions. À noter que les autorités compétentes ont eu la franchise d'intituler le projet « Évolution ». Avant même

d'entamer la révision, elles semblent donc avoir décidé d'être tout sauf audacieuses, préférant laisser les gymnases former les jeunes pour le présent, qui sera pourtant le passé une fois que ces derniers se retrouveront dans le quotidien professionnel et social.

Notre réponse à la consultation